

2465

La Bourse du Travail, 4, rue Langevin, Hull, P. C.

Le 13 octobre 1924.

A Son Honneur Monsieur le Maire  
MM. les Echevins de la Cité de Hull.

Messieurs.

*di*  
A une assemblée spéciale tenue ce jour même, il a décidé de demander au Conseil de la Cité de Hull l'incorporation du Syndicat des employés aux allumettes en vertu de l'Article 7233 et suivants des Statuts Refondus de Québec. Vous trouverez ci-jointe la formule d'incorporation avec les signatures requises.

Bien à vous.

*Donald Le Barron*

D. Charron.  
présidente.

*Longueville aux Américains Syctes all. Hull*

Nous soussignés demeurant dans la Cité de Hull déclarons par les présentes nous constituer en Association ou Syndicat dans le but de la protection de nos intérêts au point de vue économique social et moral sous le nom de SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES EMPLOYÉS A LA CONFECTION DES ALLUMETTES DE HULL. Nous déclarons par les présentes que la principale place d'affaire du Syndicat sera dans la Cité de Hull. Nous déclarons que l'Association ou Syndicat que nous désirons former est en vertu des Statuts Refondus de Québec article 7233 et suivants Et nous avons signés le 13 octobre 1924.

Nom

Occupation

Adresse.

D. Charron	ouvrière	35	Fontaine Hull
G. Cabana	ouvrière	161	Wellington Hull
A. Bailey	ouvrière	13	Orchères Hull
A. P. Pichi	ouvrière	46	me Larneau Hull
J. J. J. J.	J. J. J. J.	67	Stent Hull
B. Murray	ouvrière	9	Marquette
L. Pagi	ouvrière	15	St Yacinthe Hull
M. Guindon	ouvrière	9	Marquette Hull
section Mascouine 9 St Patrick	ouvrier	14	Duquesne Hull
Emile Richard	ami	21	Cezomasi Hull